

L'an deux mil seize, le vingt-cinq du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mmes Chantal GERENTES, Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Régis LAC), Mme Catherine GUEZO (représentée par Mr Michel ARCIS), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Janet DARNE)

Absents : Madame Sophie AVOUAC

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Point sur le SICTOM : Mr le Maire propose de commencer la réunion par un point sur le SICTOM et la distribution des containers individuels. Il rappelle que les employés du service technique ont débuté le ramassage des bacs à ordures quelques jours auparavant. Il tient à préciser que le retrait des bacs avait été annoncé en avril 2015 par voie de presse et d'affiches dans les commerces. Le retrait avait été reporté une première fois compte tenu du nombre important de bacs non livrés, puis une deuxième fois à l'automne car le nombre de bacs non commandés ou non distribués avait été jugé trop important. Suite à l'annonce de la fermeture du site de Villemarché en avril prochain qui entraînait une hausse très importante du coût du traitement des déchets et en réponse à la demande d'autres communautés de communes qui déploraient ces hausses alors qu'elles avaient retiré les bacs collectifs depuis plusieurs mois et réduit leur production de déchets de façon importante, la Commune du Monastier avait décidé d'appliquer la décision prise en 2010-2011 et de tenir ses engagements vis-à-vis des autres collectivités partenaires. Prenant en exemple l'incident s'étant déroulé avant la réunion du Conseil, Mr le Maire souligne que la gestion très critiquable du dossier avait depuis de nombreuses années permis au doute de s'installer et que les communes se trouvaient désormais en première ligne pour gérer des problèmes concrets alors qu'elles avaient délégué la compétence à un syndicat. En ce qui concerne la collecte des ordures, il indique que les usagers possédant un container individuel doivent à présent le sortir et le placer à proximité des anciens lieux de ramassage, sans oublier de mettre le fanion s'ils souhaitent qu'il soit vidé. Les jours de collecte sont affichés en mairie et les parcours pourraient évoluer à la marge si besoin. Il ajoute que des plateformes seront aménagées progressivement en fonction des besoins et du nombre de bacs à accueillir, ceci afin de ne pas créer de plateformes qui s'avèreraient inutiles. Les personnes qui ne peuvent pas conserver leur bac chez elles peuvent les laisser en permanence sur les sites de collecte dans la mesure où il est équipé d'une clé. Pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne veulent pas disposer d'un bac individuel, ils peuvent récupérer une carte électronique en mairie qui leur permet d'effectuer 20 dépôts dans l'un des quatre bacs à accès contrôlé répartis dans le centre ville. Il poursuit en disant que la mise en place d'un système incitatif n'est techniquement pas possible pour l'instant et qu'elle risque fort de ne pas intervenir avant plusieurs années. En attendant, il espère que les usagers feront des efforts pour mieux recycler et ne sortiront pas leur bac de façon systématique car il précise que les personnels assurant la collecte seraient les premiers pénalisés s'ils devaient collecter tous les bacs chaque semaine, le système ne fonctionnant bien que si les bacs sont collectés une fois pleins et de façon alternés. Il termine en disant qu'au terme d'une période de tolérance pendant laquelle ceux qui n'avaient pas commandé de bac pourront le faire, les personnes qui déposent des déchets et des sacs n'importe où seront poursuivies et sanctionnées. Il compte néanmoins sur le civisme de chacun pour que les choses se passent pour le mieux.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Spectacle CCAS – ECE du dimanche 21 février 2016 à 15 heures :** Mme GERENTES indique que la représentation s'est bien déroulée.
- **Rencontre avec le DGFIP le 24 février à 14 heures 30 :** Mr Le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré, Mr RODIER, Directeur Départemental des Finances Publiques, pour faire un point sur l'installation de la trésorerie dans les nouveaux locaux, mais aussi pour évoquer le fonctionnement du service et les possibles évolutions de ce dernier dans les années à venir.

Droits de préemption

- Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AC numéros 245 et 246 (Rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 564 (Rue de l'Olivier) et une parcelle de terrain non bâtie sise section AB numéro 266 (le Bourg)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 1539 (Chabriac) et de quatre parcelles de terrain non bâties section C numéros 1540, 1543, 1544 et 1545 (Chabriac)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Contraction d'un emprunt bancaire : Mr le Maire rappelle les discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la contraction d'un nouvel emprunt d'un montant de 750 000 Euros pour permettre le financement d'une partie des investissements importants à venir, dont ceux qui concernent la rénovation de la rue centrale. Il présente tout d'abord le compte administratif de l'année écoulée ainsi que la situation financière de la commune incluant l'état de la dette, comme cela avait été demandé lors de la précédente séance. Il présente ensuite une projection incluant l'emprunt évoqué et indique qu'au terme du mandat, l'endettement de la commune n'aura pas augmenté tandis que des travaux importants auront été réalisés. Il soumet ensuite au Conseil les nouvelles offres de prêts des établissements bancaires pour une durée de 15 ans, et pour une durée de 20 ans. Mr NICOLAS rappelle qu'il faut tenir compte du fait que l'équilibre du budget Pôle Santé repose sur la location de locaux à des professionnels et qu'au moment de la clôture du budget lotissement, lorsque les lots auront été vendus, le solde déficitaire devra être équilibré par une subvention du budget principal. Il précise aussi que les dotations de l'Etat pourraient baisser dans les années à venir et qu'il faut par conséquent rester vigilant. Mr le Maire rappelle toutefois que le nouveau mode de calcul des dotations pourrait être plus favorable aux bourgs-centres disposant d'infrastructures à usage intercommunal et ajoute que le Conseil Municipal devra effectivement continuer à être vigilant et prudent. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions la contraction d'un prêt bancaire auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de 750 000 Euros sur une durée de 15 ans en deux périodes : 1.02 % sur les cinq premières années et 2.09 % sur les 10 suivantes.

Revitalisation bourg-centre : Monsieur Le Maire indique que l'Etat est sur le point de débloquent de nouveaux crédits dans le cadre d'un programme axé sur la revitalisation des centres bourgs. Il précise que notre commune peut être éligible mais que les taux de financement et les critères de sélection définitifs ne sont pas connus pour l'heure. Il ajoute que les projets de revitalisation pourraient aussi être soutenus par d'autres programmes ultérieurement. Mr le Maire termine en indiquant que les dossiers doivent être déposés rapidement et propose donc de déposer une demande de subvention pour la réfection de la place du Couvent compte tenu de l'importance de cette dernière au centre du village. Il présente ensuite un avant-projet d'aménagement pouvant être modifié ainsi qu'un estimatif et indique que la subvention porterait sur l'ensemble des travaux engagés (réseaux et aménagements de surfaces et paysagers). Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de revitalisation de bourgs-centres et décide de soumettre un projet d'aménagement de la Place du Couvent pour un montant de 548 278.67 Euros HT. Le Conseil

demande également à Mr le Maire de voir s'il est possible de déposer une demande similaire pour un aménagement de la Place du Vallat.

Subvention Amendes de police : Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue centrale sont éligibles au titre d'une subvention Amendes de Police. Il propose donc au Conseil de déposer une demande afin de pouvoir en bénéficier. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention au titre des amendes de Police pour les travaux de la rue centrale.

Colis pour le personnel communal : Monsieur le Maire indique que chaque année un colis est offert au personnel communal pour les fêtes de fin d'année et précise que cette année il est nécessaire de délibérer pour pouvoir régler la facture d'un montant de 450 Euros. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'attribution d'un colis de Noël aux employés communaux.

Panneau de signalisation électronique : Monsieur le Maire présente au Conseil des devis pour la fourniture d'un panneau de signalisation électronique à installer dans la rue centrale. Il précise que ce panneau permettrait l'affichage d'informations pour la population, comme les alertes météorologiques, les pollutions de l'eau ou bien encore un affichage des diverses manifestations se déroulant sur la commune. Le devis d'un montant de 7500 Euros porte sur la fourniture d'un panneau monochrome de 1600 mm sur 960 mm, soit 1.5 m², qui pourrait être installé sur la place François d'Estaing ou sur la place située près du Vival, ceci afin que tous les passants (piétons ou voitures) puissent en prendre connaissance. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ID Système pour un montant de 7500 Euros HT. L'emplacement reste à définir.

Vente d'un bâtiment au Pont de l'Estaing : Monsieur le Maire indique que suite à la dernière séance, l'offre d'achat pour le bâtiment des Matériaux de la Gazeille a été confirmée. Il s'agit d'une entreprise qui viendrait s'installer sur notre commune avec 5 employés et qui souhaite développer son activité. L'offre d'un montant de 120000 Euros concerne le bâtiment des Matériaux de la Gazeille et l'entreprise laisserait à la commune le sous-sol afin de pouvoir y stocker du matériel, comme c'est le cas actuellement. Les Conseillers estiment que l'offre est un peu basse, mais Mr le Maire rappelle les difficultés rencontrées par la Commune pour louer ce bâtiment qui est assez excentré et souligne le fait que l'installation d'entreprises sur notre commune est essentielle mais reste difficile dans le contexte actuel. Il ajoute que les opportunités ne se présentent pas souvent deux fois et qu'en hésitant, la Commune prend le risque de voir cette entreprise s'installer ailleurs. Mr GALLAND indique en effet que le responsable a été sollicité par d'autres communes disposant de zones artisanales plus importantes et qu'il a fait le choix du Monastier où il réside actuellement. Il ajoute qu'un emploi pourrait être créé et que la venue de cette entreprise garantit une activité dans ces locaux et pourrait déboucher sur l'installation de nouveaux habitants sur la commune. Mr ROCHE ajoute que cette offre permet de couvrir le montant de l'emprunt restant dû pour ce bâtiment. Mr PANNEFIEU indique qu'un panneau d'affichage indiquant la vente du bâtiment devait être posé et que cela n'avait pas été fait. Mr le Maire concède que cela avait été évoqué lors du dernier Conseil et que cela n'avait pas été fait. Il précise que par conséquent la vente avait seulement été annoncée par le biais du compte-rendu du Conseil et dans la presse, ce qui constitue quand même une annonce, et rappelle que le projet de vente avait été lancé suite à cette proposition d'achat car la Commune n'avait pas à l'origine décidé de vendre le bâtiment, et termine en disant que les ventes de gré à gré sont tout à fait possibles. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions la vente du bâtiment 'Les matériaux de la Gazeille' situé au Pont de l'Estaing au prix de 120 000 Euros.

Avenants marché Pole Laurent Eynac : Monsieur le Maire présente au Conseil les avenants aux marchés du Pole Laurent Eynac à approuver :

N°	Désignation	Entreprise	Montant initial du marché en HT	Avenants HT	Nouveau montant HT	Nature des travaux
2270	Démolitions	FAURE GEB	10674.03 €	- 951.37 €	9722.66 €	<u>Trx moins</u> : constat d'huissier avant travaux, vidage et

						nettoyage cuve fioul
2470	Maçonnerie	FAURE GEB	45337.92 € 2940.00 € 10556.21 € 2430.00 € <hr/> 61264.13 €	- 5294.37 €	55 969.76 €	Trx moins : bouchement de trous dans mur, agrandissement ouvertures, murs en blocs béton, enduit ciment frisé, regard avec tampon

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les deux avenants négatifs présentés et autorise Mr le Maire à les signer.

Gestion du gîte municipal : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la discussion qui a eu lieu lors du dernier Conseil concernant la gestion du gîte municipal. Renseignements pris auprès du service juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, la gestion peut se faire en délégation de service public car ce service n'est pas assimilé à un service commercial. Afin de respecter la procédure, il est nécessaire de procéder à une saisine de la commission technique paritaire du centre de gestion afin de demander leur avis sur la modification du mode de gestion de cet établissement et notamment les modifications en terme de personnel communal. Le Conseil autorise Mr le Maire à saisir la commission technique paritaire à ce sujet.

Labellisation 'Petites cités de caractère' : Mr le Maire rappelle au Conseil que le dossier 'Petites cités de caractère' a été transmis à chaque conseiller pour examen. Il rappelle qu'un dossier de candidature doit être déposé si la Commune souhaite être labellisée et rappelle les conditions d'adhésion: 0.20 Euros par habitant et 150 Euros de frais de gestion. Il rappelle également les bénéfices que pourrait en tirer la commune. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de déposer un dossier de candidature pour l'obtention du label 'Petite cité de caractère' et autorise Mr le Maire à signer la convention d'adhésion.

Adhésion à l'association Fin Gras : Comme chaque année, Mr le Maire présente le bulletin d'adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc. Il rappelle que la commune apporte régulièrement son soutien à cette association qui constitue un outil promotionnel important pour le territoire et sa filière agricole. Après délibération, le Conseil approuve avec un vote contre l'adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc.

Demande de subvention de l'association 'Prévention routière' : Mr le Maire présente au Conseil le courrier de demande de subvention de l'association 'Prévention routière'. Après délibération, le Conseil refuse à l'unanimité de verser une subvention à cette association dont le siège ne se situe pas sur notre commune.

Demande de dérogation pour le transport scolaire : Mr le Maire présente au Conseil une demande de prise en charge au ramassage scolaire d'un enfant du Monastier. Il rappelle qu'en règle générale, le transport scolaire n'est autorisé que pour les trajets supérieurs à 1 km. Or dans le cas présent, la distance parcourue est inférieure à ce seuil. Mr le Maire informe cependant le Conseil qu'une dérogation est possible dans la mesure où des places sont disponibles dans le bus, où cela n'entraîne aucune modification de trajet ni aucune dépense supplémentaire et où les parents de l'enfant concerné rencontrent des difficultés avérées pour assurer le déplacement en raison de leurs horaires de travail. Il complète son propos en indiquant que cette demande est soumise à l'accord du Conseil Départemental en charge du transport scolaire et que la prise en charge du coût du transport pourrait incomber en totalité aux parents si le Conseil Départemental refusait de participer à son financement. Après délibération, le Conseil Municipal accorde cette dérogation et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande de dérogation.

Questions diverses :

- **Label Village étoilé** : Monsieur le Maire indique que notre commune vient de recevoir le label 'Village étoilé' avec deux étoiles pour les efforts faits en matière d'éclairage public.

- **Achat maison rue de la Conque** : Monsieur le Maire indique au Conseil que l'offre faite pour la maison Rue de la Conque a été acceptée par les propriétaires. Un courrier officiel sera transmis dans les semaines à venir par ces derniers.

- **Point sur la modification du PLU** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une révision allégée du PLU a été lancée pour trois dossiers. Il indique que la DDT et la CDPENAF ont émis un avis négatif pour deux dossiers, considérant que les parcelles dont le zonage est modifié correspondent à des parcelles agricoles alors que d'autres parcelles classées en AUI sont actuellement disponibles. Mr le Maire informe le Conseil que la nouvelle règlementation rend désormais toute modification très difficile et souligne le fait que le PLU réalisé en 2006 devrait être entièrement révisé car il ne correspond plus à la réalité du terrain. Les différentes modifications effectuées depuis 2008 mettent en évidence cet état de fait. Il rappelle toutefois que de nombreuses parcelles classées en UC ou en UI ne sont actuellement pas accessibles, ou si elles le sont, c'est à des prix prohibitifs. Il indique que par conséquent, toute future modification impliquera la restitution de certaines parcelles à l'agriculture et la modification du classement de ces dernières. Il termine en précisant que la procédure se poursuit toutefois et espère que l'enquête publique ouverte en mairie permettra de mettre en évidence la pertinence des projets.

- **Subvention réserves parlementaires** : Mr le Maire informe le Conseil que deux réserves parlementaires ont été acquises : une de 10 000 € pour la Salle de la Gazeille et une de 7000 euros pour le Club house du stade de la Freydeyre.

- **Rythmes scolaires** : Monsieur le Maire indique que suite à la dernière réunion du Conseil, le mode de gestion des rythmes scolaires a été examiné. Il apparaît que le système mis en place respecte la règlementation.

- **Compostage collectif CVD** : Mr le Maire présente au Conseil la proposition du 'Collectif Valorisons nos déchets' pour la mise en place d'un bac de compostage collectif en centre-bourg. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche dans la mesure où elle est gérée par les membres du Collectif mais estime que l'emplacement pourrait être à reconsidérer car le compostage est à l'origine d'odeurs.

Dates diverses :

- **Conférence ECE sur Napoléon le 26 février à 20 heures 30**
- **Soirée de la femme le 8 mars**
- **Réunion DDT le 24 mars à 14 heures**

Prochain Conseil le jeudi 31 mars 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.